

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 13 avril 2023

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 6 avril 2023.

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT(HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Myriam IOSS (LE VERNOY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS SUR SAULNOT) membres titulaires, Pascal AUBERT (BELVERNE) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Arrivés en cours de séance :

Mme M Quentin HAFEKOST, Sylvie DAVAL (HERICOURT)

Excusés à l'ouverture de séance :

Mmes MM Roger HAZENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Sylvie DAVAL, Sylvie CANTI, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Excusés en cours de séance :

Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS)

Procurations :

Mmes MM Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ / Pierre DUVERNOY à Jean VALLEY / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danièle BOURGON / Sylvie CANTI à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Maryse GIROD / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

Procurations en cours de séance :

Hugues VILLANI à Quentin HAFEKOST / Ouari BELAOUNI à Sylvie DAVAL²

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance du Conseil communautaire est ouverte à 18h00.

Fernand BURKHALTER procède à la lecture des pouvoirs.

◆ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président expose qu'il convient de désigner un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

À l'unanimité, *Martine PEQUIGNOT* est désignée secrétaire de séance.

◆ ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 MARS 2023

Le Président présente le procès-verbal du Conseil Communautaire du 2 mars 2023.

Les Conseillers Communautaires à l'unanimité des suffrages exprimés **APPROUVENT** le procès-verbal du précédent Conseil.

◆ ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL 2023 – VOTE DES TAUX DE FISCALITE – PROVISIONS – FONDS DE CONCOURS – REVERSEMENT LIBRE DU FPIC

Le Président amorce la présentation du Budget 2023 en relevant qu'il y a 18 845 039,11 € en fonctionnement et 13 189 493,79 € en investissement, soit un total de 32 034 532,90 € tous budgets confondus. Il rappelle que l'adoption de ce Budget fait suite au Débat d'Orientations Budgétaires. Il poursuit la suite de sa présentation à la page 5 concernant les grandes lignes du Budget 2023 où il est à constater que la CCPH doit faire face à des hausses globalement conséquentes des charges à caractère général, lesquelles sont nécessaires au fonctionnement des services. Il souligne que les dépenses liées à l'énergie devraient augmenter de 160 000 €. L'inflation n'épargnera pas les charges courantes liées au fonctionnement des services à raison d'une hausse de 80 000 €, tout comme les frais d'alimentation de la Cuisine centrale qui subiront une hausse de 25 000 €, ainsi que les transports péri et extrascolaires, les carburants, les primes d'assurances ou encore les fournitures administratives. Par rapport à 2022, il est à retenir que la hausse de la masse salariale est limitée à 2,5 %, soit 113 000 €. Concernant le déménagement imminent des services de la Médiathèque, il précise que ceux-ci seront réinstallés dans les anciens locaux du DIA le temps d'effectuer les travaux de rénovation énergétique du bâtiment actuel. Il poursuit la suite de la présentation page 7 en rappelant les 7 propositions principales du DOB. Il précise concernant la 5^{ème} proposition relative à la potentielle augmentation de la tarification des services aux usagers, que les principaux tarifs concernés relèvent des services périscolaires. Cela sera débattu ultérieurement. À l'item 1-4 des décisions fiscales inscrites au Budget 2023 à la page 11, il ajoute que la progression de la CVAE sera portée à 121 000 € par rapport à 2022, soit une progression de 421 000 € au total. Il indique par ailleurs qu'il y a une majoration de 80 000 € au titre du taux de CFE qui reste gelé à 25,68 %.

Arrivée de *Quentin HAFEKOST* à 18h15, porteur de la procuration de *Hugues VILLANI*.

Le Président passe la parole au *Vice-président*, délégué aux finances *André-Marie DEPOUTOT*, pour la suite de la présentation à la page 14.

André-Marie DEPOUTOT reprend le fil de la présentation en dévoilant les indicateurs financiers et fiscaux, lesquels génèrent toujours la même inquiétude, à savoir si la CCPH sera encore éligible ou non au FPIC. Il indique à la page 15 que sur les 4 dernières années, les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de presque 1M d'€ contre 500 000 € pour les recettes. Il précise concernant le tableau de synthèse des recettes à la page 17 que la CFE, la CVAE, l'IFER, la TASCOS & la DUSTP représentent 32,5 % des recettes, le reste étant 65 % de la fraction de TVA. Il souligne à la page 18 que les recettes communautaires s'élèvent à 6 342 946 € mais que le Budget réel doit déduire, au titre du PPF, 598 000 € de reversement de fiscalité aux communes, soit une recette globale d'impôt et de dotations de 5 744 000,00 €. La suite de la présentation s'articule autour de la présentation du budget par délégations dès la page 19.

Fernand BURKHALTER demande aux Conseillers communautaires s'ils ont des observations particulières quant au service 01 – Frais communs jusqu'au service 042- Randonnée à la page 36. Il n'y a pas d'observation.

Le Président fait remarquer concernant le service 026 - Service commun autorisation droit des sols que les charges de personnel concernant le 3^{ème} agent ne sont pas facturées à la CCPH car celui-ci n'est pas encore fonctionnaire. Cela sera réétudié ultérieurement. Il poursuit la présentation des services jusqu'au service 061 - PLIE à la page 50 pour lequel il n'y a pas d'observation. Il invite Catherine FORTES à la présentation des services périscolaires, lesquels sont organisés en 10 services. En l'absence de Dabliila MEDDOUR, Fernand BURKHALTER procède ensuite à une présentation succincte du service 080 - RPE & du service 081 - Multi-accueil. Il effectue un zoom à la page 66 concernant le service 150 - Services techniques pour lequel il précise que compte-tenu de l'étoffement de ce service la masse salariale représente 291 305 €.

Arrivée de Sylvie DAVAL à 18h31, porteuse de la procuration de Ouari BELAOUNI.

André-Marie DEPOUTOT remercie les Vice-Présidents, le DGS et les services qui ont collaboré à ce Budget. Il ajoute à ces remerciements Sébastien MANCASSOLA lequel supervise tous les besoins divers et techniques des bâtiments. Il reprend la présentation à la page 68 concernant la synthèse du Plan Pluriannuel d'Investissement où il passe en revue les différentes opérations avec les restes à réaliser et les nouvelles recettes. Il souligne un total de recettes hors FCTVA de 4 984 718,82 €. Il balaie ensuite le Budget primitif par chapitres avec un total de dépenses et de recettes de 11 175 361,43 € pour la section fonctionnement. Concernant le chapitre 78 - Reprises sur amortissements et provisions, il souligne qu'il n'y en aura plus. Il enchaîne ensuite la présentation des chapitres du Budget primitif avec un total de dépenses et de recettes de 9 489 821,32 € pour la section investissement. Concernant le chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés, il indique que le remboursement d'emprunt est prévu pour 163 692,45 €. Il rappelle qu'au Budget principal il y a un capital restant dû concernant les emprunts de 585 000 € avec un taux de 1,14 % au Crédit Agricole, de 181 000 € au taux de 0,85 % à la Banque Populaire, et de 1 133 000 € avec un taux de 0,54 % à la Caisse des dépôts.

Fernand BURKHALTER conclut la présentation de ce Budget, lequel s'équilibre en section de fonctionnement à 11 175 361,43 € & en section d'investissement à 9 489 821,32 €, avec les propositions d'adoption visibles à la page 76.

Quentin HAFEKOST et ses colistiers remercient les services et le Directeur Général des Services qui ont œuvré à la constitution du Budget. Il salue également à titre personnel l'investissement du Vice-Président délégué aux finances André-Marie DEPOUTOT, dont il dit apprécier la clarté du travail. Comme déjà évoqué lors du DOB, il rappelle que ce Budget s'inscrit dans une période historique exceptionnelle particulièrement critique auquel s'ajoute tout le défi d'adaptation au changement climatique. Tout cela pèse sur nos collectivités territoriales. Il expose que les Communautés de Communes et les mairies sont des actrices publiques au plus proche des citoyens, et des commerçants et des artisans, comme cela a également déjà été évoqué. Il rappelle que ces derniers ont durement été éprouvés lors de la crise sanitaire de la Covid, et lesquels reçoivent de plein fouet l'augmentation de leur facture d'énergie et de matières premières. Il constate que beaucoup d'entreprises sont en grande difficulté. Ses colistiers et lui-même estiment qu'il ne faut pas

mettre de côté ces activités locales et modestes en termes de taille, pourtant grandes pourvoyeuses d'emplois et lesquelles sont vitales pour l'attractivité du territoire. Ils conçoivent tout de même que les défis qui s'amoncellent sont multiples et complexes. Il indique qu'ils ne reviendront pas sur la diminution et la disparition à terme de la CVAE. Toutefois, ils tiennent à enfoncer le clou sur la compensation par une part de TVA, pour laquelle il est basculé de contributeur, à savoir des entreprises aux consommateurs. Il rappelle que ce sont les consommateurs qui payent la TVA, alors que la CVAE est un impôt économique assujettissant les entreprises. Il constate encore une fois que le choix de la « Macronie » est clair, à savoir qu'il est préférable de faire contribuer les travailleurs plutôt que le capital. À cela s'ajoute une lourde menace sur l'autonomie financière des collectivités locales. Il concède néanmoins que ce n'est ni le choix de ses colistiers et lui-même, ni celui du *Président* de la CCPH. Il s'agit d'un choix idéologique voulu par le *Président* de la République et son gouvernement qui reste sourd et s'enterre dans un dogmatisme aveugle, comme cela est le cas avec le mouvement national à l'encontre de la réforme des retraites. Concernant les recettes, il expose que celles-ci sont devenues fragiles comme cela avait déjà été évoqué lors du DOB par *Gilles LAZAR* sur les projets et les ambitions qui doivent être les nôtres à partir de ce contexte. La baisse de la démographie sur notre territoire, tout comme sur le territoire national, impose de disposer d'une réflexion d'attractivité de notre territoire, et ce notamment sur les moyens d'y parvenir et sur lesquels il peut y avoir des divergences. Il souligne qu'ils partagent toutefois bon nombre des programmes et des opérations présentés. Il rappelle qu'ils maintiennent la proposition d'un cinéma qui soit plus modeste et adjoint à la gare routière. Ils estiment que contrairement à ce qui a été évoqué en séance de Conseil Municipal, la réalisation d'un parking avec deux fonctions est possible, cela permet la pleine maîtrise de l'étalement urbain. Il rappelle que *Gilles LAZAR* avait évoqué le projet multiplexe de Besançon comme exemple de compatibilité d'un Cinéma de centre-ville sur des petites superficies. Il informe que ses colistiers et lui-même resteront vigilants quant à ce qui a été présenté en séance de Conseil municipal et est engagé à savoir, limiter l'artificialisation des sols, construire et veiller à la constitution de puits de fraîcheur, et la réalisation de pistes cyclables. En ce qui concerne les transports en commun, il confie avoir déjà fait part de leurs inquiétudes concernant la situation au Pôle Métropolitain. Par ailleurs, il expose qu'ils sont très interrogatifs concernant le futur Budget de fonctionnement de la Salle des Musiques actuelles. Quant à la thématique du développement économique, il explique qu'ils se disent favorables à un cadre écoresponsable avec un tissu commercial et artisanal qui participe largement à l'attractivité du territoire de la CCPH. Il réitère que la situation économique et financière a précipité bon nombre des concitoyens dans la précarité, à cet effet il juge que le Budget doit être placé sous le signe de la solidarité et de l'insertion professionnelle, notamment en continuant à soutenir le PLIE, l'Espace Jeune, l'ADCH ou encore les Jardins du Mont Vaudois, etc. L'attractivité et le développement économique n'ont pas de sens sans la solidarité.

Eric STEIB dresse le bilan de ce que coûte le fonctionnement annuel d'un service à la collectivité, puis il calcule en pourcentage la part de ce que cela coûte à l'utilisateur. Il constate que le sport coûte 200 000 € à la CCPH, et le bassin d'apprentissage coûte 387 000 € pour 0 % à l'utilisateur ; la Médiathèque

coûte 600 000 € pour 1,7 % à l'utilisateur. La musique coûte environ 1M d'€ pour 11 % à l'utilisateur. L'emploi coûte 150 000 € pour 0 % à l'utilisateur, la Cuisine Centrale coûte 500 000 € pour 90 % à l'utilisateur. Le périscolaire coûte 1,7 M d'€ pour 9,5 % à l'utilisateur, les Crèches coûtent 500 000 € pour 15 % à l'utilisateur, enfin le Transport coûte 1,5 M d'€ et coûte 0,8 % à l'utilisateur. Tous ces chiffres sont parlants. Concernant le développement économique, il indique que 2,5M d'€ de taxes sont récupérées, lesquelles permettent de financer en grande partie les services, et permettent également d'aider les associations et d'éviter l'augmentation des impôts. Il ajoute concernant la CFE qu'une discussion a eu lieu à cet effet, à savoir qu'une augmentation de 1 point aurait correspondu à une augmentation de 4 %, ce qui aurait au total porté ce taux à 11 %. Il se dit satisfait d'avoir pu se maintenir au seuil de 7 %, ce qui permet à certains artisans et commerçants de sortir la tête de l'eau.

Arrivée de *André LOUIS* à 18h48.

Fernand BURKHALTER expose qu'il ne répondra pas à l'observation de *Quentin HAFEKOST* du Parti Communiste relative au développement économique car cela ne changera pas leur position. Toutefois, bien qu'ils semblent être contre le développement économique, il constate que leur esprit cartésien les conduit à apporter un cinéma là où a été déplacée une société aux Guinottes qu'ils ont toujours combattue. Il estime que cela n'est pas très fin et est un mensonge en direction de la population. Il ajoute que la place du marché sera évidemment re naturée, cela ôtera par conséquence des places autour de la gare routière. De ce fait, ces places n'auront pas de double usage car ces places sont nécessaires en fonctionnement permanent de la Ville. En tant qu'écologiste et personne du développement durable de la 1^{ère} heure, il ajoute concernant l'espace Packmat qu'il ne s'agit pas d'artificialiser mais de re naturer l'espace. Quant au Cinéma, il rappelle que ce projet ne concerne pas un Cinéma de quartier mais un Cinéma à vocation métropolitaine, car il a pour objectif de rassembler entre 250 000 à 350 000 spectateurs. Il s'agit d'un projet privé que la CCPH accompagne uniquement par la plateforme, laquelle est en principe subventionnée. Il explique que l'attractivité de la Ville se construit par le dynamisme de la population, mais que cela s'orchestre surtout par le maintien des services publics Héricourtois, il cite pour exemple les services publics de santé qui concourent pour 800 emplois. Il rejoint également le propos de *Éric STEIB* selon lequel le coût de tous les autres services ne coûte qu'une infime part à l'utilisateur. Il rappelle que le financement de ces services est permis grâce au développement économique, lequel a toujours été combattu par les colistiers de *Quentin HAFEKOST*. Il rappelle que la zone des Guinottes a été combattue, cela a également été le cas pour l'implantation de l'entreprise Hermès en centre-ville. Il juge qu'ils sont dans le faux et que la population n'attend rien d'eux. Ils constatent qu'ils sont dans l'illusionnisme, et que ce qu'ils annoncent relève de la magie. Il expose que la CCPH continuera à œuvrer pour l'attractivité du territoire, notamment avec le Cinéma, ainsi que le Crématorium qui s'adresse également à toute l'Aire urbaine. Il rappelle que le Crématorium avait d'ailleurs été inauguré par tous les acteurs de l'Aire urbaine de l'époque. Il se dit heureux de pouvoir accueillir les acteurs de l'Aire urbaine pour les inaugurations du futur site du Cinéma d'Héricourt, de la Salle des Musiques actuelles, et du Centre Régional des arts du cirque. Il rappelle le rayonnement métropolitain de ces

structures, sachant que 80 % de la fréquentation de l'actuel Catering Café ne provient pas du Pays d'Héricourt. Au-delà du rayonnement de la Médiathèque, désormais reconnu au plan régional, et de l'École de musique dont les propositions culturelles sont innovantes dans le paysage haut-saônois voire métropolitain. Il constate qu'il y a de belles propositions culturelles avec des initiatives nouvelles qui font la fierté d'un territoire. Le pays d'Héricourt est très bien équipé en équipements culturels et sportifs. Il se réjouit que le futur site du Cinéma d'Héricourt, la Salle des Musiques actuelles, et le Centre Régional des arts du cirque se trouvent en périphérie de la Ville d'Héricourt accolés à la 2x2 voies, dont les travaux vont s'achever d'ici 2 à 3 ans. Il y a encore un combat à mener au niveau du Pôle Métropolitain, à savoir celui des zones d'activités et pour lequel il y contribue fortement. Le débat avance. Il informe avoir réussi à mettre sur une même entente les 3 Présidents de Belfort-Héricourt-Montbéliard, à savoir sur les 250 hectares de zones d'activités nouvelles, lesquelles sont vitales pour le territoire, et ce au bord des axes routiers. Il reste cependant à les localiser. Il s'y joue l'avenir des filières automobile, nucléaire et hydrogène. Sans ces 3 zones d'activités nouvelles ces industries ne pourront pas se développer dans le territoire. Il confie avoir le soutien de *Damien MESLOT* et de *Charles DEMOUGE* sur ce point-ci. C'est cela l'avenir et le fondement de l'action. Sur le domaine des transports, il effectuera dans chaque territoire un point concernant les orientations du Pôle Métropolitain dans les semaines qui viennent, afin que ce Pôle Métropolitain soit reconnu comme un pôle entraînant. Il y a une ligne d'action qui va être vulgarisée et les changements ne tarderont pas à être opérés. Dans un autre domaine, notamment concernant le transport où Héricourt a une position centrale, il considère que les investissements effectués en Franche-Comté sont mineurs, à raison de 1 Md d'€ d'investissement en Bourgogne contre 300 M d'€ sur la Franche-Comté en 5 ans. Il se demande pourquoi la Franche-Comté serait laissée pour compte alors qu'un cadencement est nécessaire entre Belfort-Héricourt-Montbéliard. Ces dossiers majeurs doivent être rebattus et il y aura unité sur ces sujets-ci. Il effectue un aparté concernant les discussions autour du positionnement du FCSM, lequel n'est pas un enjeu fondamental bien que cela puisse jouer sur l'attractivité du territoire et que le club doive être positionné au plus proche de la gare.

Michel CLAUDEL observe qu'après ce grand monologue qui a éloigné la discussion de la CCPH, il expose que l'on peut être fier de la CCPH qui dispose d'un Budget équilibré, et qui possède des ressources financières que beaucoup de territoires nous envient. Il souhaite que soit mis un terme à l'opposition Ville-Villages ou l'opposition politique Héricourtoise. Il ajoute toutefois que sur les gros sujets qui sont fréquemment évoqués s'il y a de telles oppositions à ce jour, à savoir sur le Cinéma, la Salle des Musiques actuelles, le Centre Régional des arts du cirque, ou de la zone économique de Luze, c'est parce-que dans cette assistance il manque de débat. C'est un vrai objectif qui doit être fixé, à savoir un vrai dialogue et du partage qui doit être recréé sur tous les sujets avec tous les élus qu'ils soient de la Ville ou d'un village, et ce quelle que soit leur couleur politique.

Fernand BURKHALTER estime qu'il ne pense pas ne pas avoir dialogué. Il pense que l'opposition est butée et s'est notamment butée sur une ou deux lignes d'action par principe. Les sujets métropolitains nous concernent directement, et seul le Pôle Métropolitain sera à-même d'amener la zone d'activités dont le Pays d'Héricourt a besoin. Il n'y a pas d'autre sortie possible et il se dit heureux de présider le Pôle Métropolitain pour mener à bien ces débats qui échappent à beaucoup d'élus, lesquels n'ont pas une vision claire de ce que peut être l'avenir d'un territoire. Il juge qu'il faut toujours se comparer à des secteurs qui ont de grands parcs d'activités, et face au déclin inacceptable de l'automobile dans un bassin industriel automobile, passer à côté du véhicule électrique est une faute politique. Il rappelle qu'Héricourt devait accueillir le site de Peugeot-Vesoul et cela n'a pas abouti. Il s'agit donc de ne pas rater la 2^{ème} phase des plans automobiles. Absents de la phase années 60, soyons présents dans la phase des années 2020-2030, là est la vocation du Pôle Métropolitain. Il réitère que ces sujets sont très importants et ne doivent pas être écartés d'un revers de main. Il cite à nouveau le déclin continu de l'automobile, et le déclin nucléaire qui a beaucoup affecté Belfort, sans oublier le renouveau de l'hydrogène. Il ajoute par ailleurs que le porteur du projet Cinéma Multiplexe a été contacté par *Gilles LAZAR* afin que le projet soit effectué en Centre-ville, lequel a répondu par la négative.

Sylvie DAVAL expose qu'elle votera contre ce Budget au vu de l'attitude et des discussions de *Fernand BURKHALTER* à leur égard, alors qu'elle souhaitait initialement s'abstenir. Elle trouve cela désolant.

Le Conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés (2 votes contre : Sylvie DAVAL et Ouari BELAOUNI et 4 abstentions : Maryse PORTAZ, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR & Hugues VILLANI) **ADOpte** le Budget Primitif 2023 du Budget Principal, qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES : Section de fonctionnement :	11 175 361,43 €
Section d'investissement :	9 489 821,32 €
RECETTES : Section de fonctionnement :	11 175 361,43 €
Section d'investissement :	9 489 821,32 €

Le Conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés (2 votes contre : Sylvie DAVAL et Ouari BELAOUNI et 4 abstentions : Maryse PORTAZ, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR & Hugues VILLANI) **DECIDE** de voter les taux ménages sans augmentation soit :

- Taux de Foncier Bâti : 2,59 %
- Taux de Foncier Non Bâti : 2,86 %
- Taux de Taxe d'habitation : 11,75 %

Le Conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés (2 votes contre : Sylvie DAVAL et Ouari BELAOUNI et 4 abstentions : Maryse PORTAZ, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR & Hugues VILLANI) des suffrages exprimés, **DECIDE** de voter un taux de CFE sans augmentation soit 25,68 %.

Le Conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés (2 votes contre : Sylvie DAVAL et Ouari BELAOUNI et 4 abstentions : Maryse PORTAZ, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR & Hugues VILLANI) **DECIDE** de ne pas moduler la TASCOM et de reconduire le coefficient 1.15.

Le Conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés (2 votes contre : Sylvie DAVAL et Ouari BELAOUNI et 4 abstentions : Maryse PORTAZ, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR & Hugues VILLANI) **DECIDE** de voter le versement mobilité au taux de 0,60 %.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (2 votes contre : Sylvie DAVAL et Ouari BELAOUNI et 4 abstentions : Maryse PORTAZ, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR & Hugues VILLANI) **DECIDE** de voter la taxe GEMAPI pour un montant attendu de 50 000 €.

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (2 votes contre : Sylvie DAVAL et Ouari BELAOUNI et 4 abstentions : Maryse PORTAZ, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR & Hugues VILLANI) **DECIDE** de fixer le montant de la subvention 2023 à verser au Comité des Œuvres Sociales à 31 540,00 € et de voter le taux de 0.48 % €.

Le Conseil Communautaire à la majorité des suffrages exprimés (2 votes contre : Sylvie DAVAL et Ouari BELAOUNI et 4 abstentions : Maryse PORTAZ, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR & Hugues VILLANI) **AUTORISE** le versement mensuel de ce fonds de concours « aide au fonctionnement des écoles », pour un montant total de 376 000 €.

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (2 votes contre : Sylvie DAVAL et Ouari BELAOUNI et 4 abstentions : Maryse PORTAZ, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR & Hugues VILLANI) **ACTE** de l'engagement de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt en vue du reversement intégral sur l'exercice 2023, par le biais de la répartition dérogatoire du FPIC, de la fiscalité prélevée en 2015 aux communes membres, tel que prévu au Pacte Fiscal, Financier et de Solidarité 2021-2027.

Le Conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés (2 votes contre : Sylvie DAVAL et Ouari BELAOUNI et 4 abstentions : Maryse PORTAZ, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR & Hugues VILLANI) **DECIDE** :

- du maintien de la provision pour risques et charges financiers liés à la garantie d'emprunt Sédia d'un montant de 303 110,52 €,
- du maintien de la provision pour créances douteuses d'un montant de 8 523,68 € à laquelle il convient d'ajouter 10 000 € afin de la porter à 18 523,68 €.

◆ VOTE DU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES 2023 ET DE LA PROVISION

Le *Vice-président*, délégué aux finances *André-Marie DEPOUTOT* expose qu'il s'agit d'un service très important pour la population, et concernant l'évolution des tarifs il indique qu'il est essayé, dans la mesure du possible, d'établir des prix les plus bas possibles. Toutefois, il rappelle que la CCPH est tributaire du SYTEVOM qui a augmenté ses tarifs dans le traitement des déchets, ce qui a généré une augmentation de 50 % entre 2020 et 2023. Cette année le Budget est donc préparé avec une hausse de 11 % de la REOMI. Il précise que ce Budget est établi sur un volume de 3 100 T. Le point sombre réside au niveau des déchèteries car il y a beaucoup de déchets, c'est pourquoi l'étude biodéchets a été menée. Concernant les déchets verts il espère que pour 1 € symbolique il sera possible de faire l'acquisition d'un broyeur. Cela pourrait être un bon début pour que soit prise l'habitude dans les communes de broyer un maximum de déchets verts, et pour que nous tendions de plus en plus à la fabrication de copeaux de plaquettes. Cela est d'autant utile lors d'opérations de fleurissement en tant que couvre-sol. Il félicite *Jean VALLEY* d'avoir réussi à obtenir un produit exceptionnel à hauteur de 12 730,00 € par rapport au reversement de l'indice CVE concernant le carburant. La section des dépenses de fonctionnement s'équilibre à 2 014 941,80 €. Il balaie ensuite les dépenses par chapitre de la section fonctionnement. Il indique des excédents de fonctionnement lesquels sont visibles à la page 8. Il reprend les charges à caractère général en lien avec le carburant qui sont en hausse à hauteur de 239 460,00 €, puis les charges de personnel à hauteur de 447 000,00 € dans lesquelles le temps complet d'un chauffeur-rippeur est pris en compte. Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 1 183 500,00 € et concernent notamment la cotisation au SYTEVOM. Il balaie ensuite les recettes de fonctionnement, pour lesquelles il relève un excédent antérieur reporté de 112 614,45 €. Concernant le chapitre 42 – Opérations d'ordre entre sections, il précise qu'il s'agit de l'amortissement d'une subvention DETR. Il explique pour le chapitre 74 – Subventions d'exploitation à hauteur de 60 000 € qu'il est difficile d'établir un diagnostic, car la CCPH est tributaire des marchés en lien avec le SYTEVOM & CITEO. Pour le chapitre 77 – Produits exceptionnels il remercie encore *Jean VALLEY* qui a réussi à obtenir de 12 730,00 € par rapport au reversement de l'indice CVE concernant le carburant. Il est à noter qu'il n'y a pas de reprise sur provisions pour l'année 2023. La section des recettes de fonctionnement s'équilibre ainsi à 2 014 941,80 €. Il poursuit avec les dépenses par chapitre de la section investissement. Il indique concernant le chapitre 16 – Remboursements d'emprunts à hauteur de 10 175,56 €, que ce prêt court jusqu'en 2029 avec un taux de 2,18 % au Crédit Agricole. Il ajoute que dans le chapitre 21 – Immobilisations corporelles & le chapitre 23 – Immobilisations en cours, il est notamment prévu l'achat de bennes et de containers. Il précise que tout est effectué pour satisfaire en l'occurrence l'utilisateur à une demande de bac plus volumineux. Les dépenses de la section investissement s'équilibrent donc aux recettes de la section investissement par d'importants excédents à hauteur de 755 108,96 €. Il précise que le chapitre 10 – Dotations fonds divers réserve concerne la FCTVA, et que le chapitre 13 – Subvention d'investissement concerne la subvention de l'ADEME relative aux biodéchets.

Jean VALLEY expose qu'il est intéressant de savoir où la CCPH se situe concernant le coût du service, à raison d'un coût de 63,1 €/ hab, alors que le coût est de 97,8€ /hab pour la Région et de 99,2€/ hab pour la France. Il relève que les apports en déchetterie restent conséquents, or toutes les matières apportées ne rapportent pas. Il souligne notamment que le traitement des déchets verts est important et qu'il faudrait pouvoir en diminuer les apports, comme cela est déjà le cas pour le tout-venant. Il indique que les biodéchets vont être développés, puisque le territoire de la CCPH est territoire pilote sur la Haute-Saône, afin de pouvoir continuer à diminuer les apports en déchetterie.

Michel CLAUDEL se dit fier des prix appliqués malgré la hausse des prix du SYTEVOM. Il indique toutefois qu'il serait tenté de s'abstenir de voter ce Budget, non pas pour le bon travail des services communautaires, mais plutôt parce qu'il ne voit pas où l'on va. Il confie ne pas être rassuré par ce qu'il se passe au SYTEVOM et notamment sur la manière dont celui-ci est géré. Il expose qu'il votera malgré tout ce Budget pour remercier et féliciter le travail qui a été effectué au sein de la CCPH.

Fernand BURKHALTER expose qu'il ne critiquera pas le SYTEVOM. Bien que le SYTEVOM a eu des majorations, il se peut que le SYTEVOM ait eu également des minoration qui n'étaient parfois pas ancrées dans une volonté de vouloir minorer les hausses. Ces majorations ont été étalées sur 1 année ou 2 années, au lieu d'être étalées sur 5 à 8 ans. Il rassure qu'il n'y a pas de trou dans la caisse, ni de malversation. Il s'agit de dépenses réelles auquel le SYTEVOM a dû faire face, et notamment les emprunts structurés.

Jean VALLEY rappelle l'histoire du SYTEVOM, lequel ne disposait selon le permis de construire initial, que d'une usine d'incinération à Port-sur-Saône ne permettant que 80 000 T de capacité. Par chance, il expose que le Maire de Port-sur-Saône avait refusé le permis de construire. Il explique que la CCPH a été à la recherche d'un terrain durant 5 ans. Il remémore qu'à l'époque le coût du service était de 5€/ hab et que le SYTEVOM ne facturait aucun coût de prestation. Il s'est ensuivi que le Préfet a imposé la construction d'un unique four lors de l'implantation du SYTEVOM à Noidans-le-Ferroux, la deuxième ligne de four n'avait pas pu être construite. Or les emprunts contractés par le SYTEVOM tenaient compte du projet initial, soit 4 M d'€ de trésorerie qui n'ont pas pu être remboursés de ces emprunts. Le SYTEVOM a donc vécu sur sa trésorerie et a effectué ses investissements jusqu'alors. Puis il y a eu la crise de la COVID, laquelle a généré des surcoûts lors de la rénovation du SYTEVOM. Pour mémoire, la ligne de tri avait été stoppée et les déchets triés étaient envoyés à Lyon pour être traités. Il a donc bien fallu rétablir cela. Pendant 10 ans, le SYTEVOM n'a quasiment pas augmenté ses tarifs, et il a construit notamment 35 déchetteries. Il estime que l'on ne peut pas dire que le SYTEVOM est mal géré.

Fernand BURKHALTER ajoute que la Ville d'Héricourt a toujours été représentée par un Vice-Président au SYTEVOM, qu'il s'agisse de *Gérard SCHARPF*, ou *Jean VALLEY* qui lui a succédé. Il rejoint le propos de *Jean VALLEY*, à savoir que les emprunts contractés pour un dimensionnement du four ont impacté la gestion du SYTEVOM. Il faut finalement payer un jour le juste prix, quoi qu'il arrive.

Jean VALLEY précise que l'augmentation a de plus dû être votée par un nouveau Conseil.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions : Sylvie DAVAL, Ouari BELAOUNI, Maryse PORTAZ, Quentin HAFEKOST, Hugues VILLANI & Gilles LAZAR) ADOPTE le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe Ordures ménagères, qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES : Section de fonctionnement :	2 014 941,80 €
Section d'investissement :	755 108,96 €
RECETTES : Section de fonctionnement :	2 014 941,80 €
Section d'investissement :	755 108,96 €

Le Conseil communautaire à l'unanimité (6 abstentions : Sylvie DAVAL, Ouari BELAOUNI, Maryse PORTAZ, Quentin HAFEKOST, Hugues VILLANI & Gilles LAZAR) DECIDE du maintien de la provision pour créances douteuses pour un montant de 51 727,81 € et de la création d'une provision pour créances douteuses à hauteur de 6 000,00 €, ce qui la porte à 57 727,81 €.

◆ VOTE DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT 2023

Le Vice-président, délégué aux finances André-Marie DEPOUTOT balaie les points forts du Budget annexe Transport. Il expose que la CCPH subira la hausse des charges courantes, à savoir l'augmentation de la prestation du marché transport scolaire dont les indices de référence évoluent de plus de 15 %. Il souligne que des crédits pour la réalisation d'aires de covoiturage conformément au plan d'action du PACT 2 sont prévus cette année. Les cotisations au SMTNFC sont enregistrées sur ce Budget et l'enquête ménage déplacement sera conduite cette année par le pôle métropolitain. Il présente ensuite la section de fonctionnement laquelle s'équilibre à hauteur de 1 523 625,74 € grâce aux excédents reportés, c'est pourquoi il faudra redoubler de vigilance sur les exercices à venir. Il reprend les dépenses par chapitre de la fonction fonctionnement. Il souligne le chapitre 11 – Charges à caractère général, lequel s'élève à 1 420 957,26 € et comprend les prestations liées au Transport scolaire à hauteur de 1 186 657,26 €, ainsi que HERIVA à hauteur de 234 300,00 €. Concernant le chapitre 014 – Atténuations de produits à hauteur de 2 000,00 €, il précise qu'il s'agit du trop-perçu de versement mobilité. Il expose que le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante à hauteur de 15 000,00 € concerne le logiciel de billetterie. Il balaie ensuite les recettes en fonctionnement lesquelles sont équilibrées avec les dépenses en fonctionnement à hauteur de 1 523 625,74 €. Il précise que le chapitre 70 – Produits des services à hauteur de 12 400,00 € concerne la vente de tickets de transport. Il ajoute concernant le chapitre 73 – Produits de fiscalité à hauteur de 473 000,00 €, qu'il n'y aura que 6 mois de fiscalité à percevoir, cela commençant au 01/07/2023. Il poursuit la suite de la présentation avec les dépenses et les recettes par chapitre de la section investissement. Il souligne concernant le chapitre 23 – Immobilisation en cours à hauteur de 225 848,46 €, que 100 000 € sont prévus pour une aire de covoiturage.

Jean-Jacques SOMBSTHAY estime concernant le mobilier de signalétique que même si les panneaux ne sont pas renouvelés, il lui semble important d'ôter les anciens panneaux, car cela pourrait donner une mauvaise image du service.

Fernand BURKHALTER partage cette remarque.

Le Conseil communautaire à l'unanimité (2 abstentions : Sylvie DAVAL & Ouari BELAOUNI) des suffrages exprimés ADOPTE le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe Transport, qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES : Section de fonctionnement :	1 523 625,74 €
Section d'investissement :	225 848,46 €
RECETTES : Section de fonctionnement :	1 523 625,74 €
Section d'investissement :	225 848,46 €

◆ VOTE DU BUDGET ANNEXE CENTRE D'AFFAIRES PIERRE CARMEN 2023 ET DE LA PROVISION

Le Vice-président, délégué aux finances *André-Marie DEPOUTOT* balaie les points forts du Budget annexe Centre d'Affaires Pierre Carmien. Il rappelle qu'une recette exceptionnelle avait été prévue, or elle n'a pas été réalisée, celle-ci est donc reconduite cette année. Il souligne par ailleurs la provision pour risque locatif à hauteur de 39 087,38 €. Il balaie ensuite les dépenses et les recettes de fonctionnement par chapitre qui s'équilibrent à hauteur de 265 615,53 €. Il précise qu'il y a un déficit antérieur reporté en fonctionnement à hauteur de 27 920,36 € au chapitre 002. Il expose que 105 656,00 € sont prévus au chapitre 023 – Virement de la section d'investissement, lesquels seront visibles sous le chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement. Les dépenses et les recettes de la section investissement s'équilibrent à hauteur de 826 123,98 €.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : Sylvie DAVAL & Ouari BELAOUNI) ADOPTE le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe Centre d'affaires Pierre Carmien, qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES : Section de fonctionnement :	265 615,53 €
Section d'investissement :	286 123,98 €
RECETTES : Section de fonctionnement :	265 615,53 €
Section d'investissement :	286 123,98 €

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : Sylvie DAVAL & Ouari BELAOUNI) CONFIRME le maintien de cette provision pour risques et charges locatif d'un montant 39 087,38 €.

◆ **VOTE DU BUDGET ANNEXE ZAC DES GUINNOTTES 2023**

Le Vice-président, délégué aux finances André-Marie DEPOUTOT reprend les points forts du Budget annexe ZAC des Guinnottes. Il expose qu'une enveloppe de plus de 2 M'€ est prévue pour les travaux d'extension des Guinnottes 3. Il souligne que 468 273,08 € de recettes de ventes de terrain sont inscrite sur ce Budget, tout comme 568 720 € de subventions sont recherchées sur cet exercice. Il précise que la difficulté de ce Budget réside dans une gestion de stock, avec notamment des opérations d'ordre entre sections. Il ajoute que le chapitre 066 – Charges financières reprend les intérêts concernant l'emprunt de 100 000 €, puisqu'il s'agit d'un prêt relais. Il rappelle que l'emprunt est à 2,72 % au Crédit Mutuel jusqu'en 2025. Il précise que les 568 720,00 € prévus au Chapitre 77 – Produits exceptionnels correspondent à la DETR. Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent donc à 3 370 040,07 €.

Sylvie DAVAL souhaite obtenir un tableau qui remonte à partir de l'année 2020, et non pas qu'à partir de l'année 2022 afin d'avoir un récapitulatif.

André-Marie DEPOUTOT répond que les services de la CCPH répondront favorablement à sa demande. Il précise par ailleurs que les bilans sont dans les stocks. Il rappelle que cela a été étudié avec le Conseiller aux décideurs locaux car il s'agit d'écritures complexes. Il poursuit la présentation en dépenses et en recettes de la section investissement laquelle s'équilibre à 2 108 086,53 €.

Eric STEIB ajoute que sur l'enveloppe de 2 Md'€ de travaux qui sont prévus, 100 000 € sont investis sur le volet environnemental, et ce notamment sur la zone des Guinnottes 3.

Fernand BURKHALTER expose que l'essentiel se trouve dans ce qui entoure la zone des Guinnottes. Il rappelle que l'urbanisation de 100 hectares sur la zone des Vignes a été rejetée. Il s'agit ici d'une décision importante, le reste n'est qu'élucubration. Il indique qu'il y a une belle zone environnementale protégée notamment avec des cages à papillons et insectes sur environ sur 150 hectares au pied des Guinnottes, et ce par la volonté des élus de la Ville d'Héricourt.

Le Conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés (6 votes contre : Sylvie DAVAL, Ouari BELAOUNI, Maryse PORTAZ, Quentin HAFEKOST, Hugues VILLANI & Gilles LAZAR) ADOPTE le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe ZAC des Guinnottes, qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES : Section de fonctionnement :	3 370 040,07 €
Section d'investissement :	2 108 086,53 €

RECETTES : Section de fonctionnement :	3 370 040,07 €
Section d'investissement :	2 108 086,53 €

Fernand BURKHALTER constate une fois de plus que l'opposition confirme ces choix défavorables pour le Centre-ville. Il ajoute que la réflexion et les travaux envisagés pour notamment la renaturalisation des sols sur l'ancien site Packmat ne sont possibles que parce-que cette seconde activité a été créée et que l'entreprise y a été relocalisée. Il relève toute l'incohérence de toutes ces prises de position qui n'ont aucun sens, pour lesquelles tous les Héricourtois savent en tirer les conclusions.

◆ VOTE DU BUDGET ANNEXE ZA DES CHAMPS PIOT 2023

Le Vice-président, délégué aux finances *André-Marie DEPOUTOT* reprend les points forts du Budget annexe ZAC des Champs Piot. Il rappelle que la CCPH est amenée à effectuer pour 170 000,00 € de travaux concernant l'extension de 2 hectares de la ZA des Champs Piot, il s'agit de 2 parcelles qui seront découpées et viabilisées. Il précise qu'afin de permettre l'équilibre de ce Budget, il y a un virement émanant du Budget Principal de 107 189 € qui vient s'ajouter à la précédente subvention d'équilibre déjà effectuée en 2022 pour 105 000 €. Il balaie ensuite les dépenses et les recettes de la section fonctionnement par chapitre, lesquelles sont équilibrées à 495 454,54 €, et les dépenses et les recettes en investissement, lesquelles s'équilibrent à 324 504,54 €.

Pas d'observation.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions : Sylvie DAVAL, Ouari BELAOUNI, Maryse PORTAZ, Quentin HAFEKOST, Hugues VILLANI & Gilles LAZAR) ADOPTE le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe ZA des Champs Piot, qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES : Section de fonctionnement :	495 454,54 €
Section d'investissement :	324 504,54 €
RECETTES : Section de fonctionnement :	495 454,54 €
Section d'investissement :	324 504,54 €

Fernand BURKHALTER remercie les services, les élus et les Vice-Présidents, ainsi que le Directeur Général des Services qui ont œuvré pour la constitution de ces Budgets.

◆ ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Luc BOULLEE précise que les subventions votées feront l'objet d'une convention avec les associations et les sommes seront versées si les évènements ont bien eu lieu. Il sera tenu compte également des frais qui auront été engagés par les associations au moment du versement.

Le bureau du 16 mars et la commission culture, sport et communication du 1er mars ont émis un avis favorable aux propositions listées dans le tableau de synthèse et qui est présenté en annexe.

➤ CULTURE SPORT :

Association / porteur de projet	Objet	Montant de la subvention
Musique et Mémoire	30ème édition du festival Musique et Mémoire	1 000 €
Musiques en Pays d'Héricourt	Organisation de concerts	3 500 €
Culture 70	Subvention annuelle	100 €
Odyssée du cirque	Organisation de divers ateliers et évènements au cours de l'année et festival annuel du cirque	4 500 €
Collège Pierre et Marie Curie	Organisation de voyages scolaires	1 200 €
Chœur et Orchestre du Collège Pierre et Marie CURIE	Organisation de concerts de fin d'année	1 000 €
SGH Football pour le compte du Collège Pierre et Marie Curie	Classe football collège	4 100 €
La Vaudoise Gym	Subvention annuelle de fonctionnement	500 €
	Organisation du gala des 140 ans de l'association	500 €
SGH Basket	Organisation de stages de perfectionnement pendant les vacances scolaires	1 500 €
	Classe basket collège	1 250 €

➤ COMMUNICATION EVEMENTS

Association / porteur de projet	Objet	Montant de la subvention
SGH Athlétisme	10 kms d'Héricourt	1 000 €
Comité des fêtes de Chenebier	Fête de la fleur	250 €
Les Cadets de la Gendarmerie Nationale de Haute-Saône	Encadrement des jeunes volontaires de la Haute-Saône dans l'exécution du service national universel	100 €
Héricourt Athlétisme Compétition	En Trail du Mont Vaudois	500 €
Héricourt 2 roues	Achat de maillots pour les licenciés	500 €
La Pluie vénitienne	Carnaval vénitien	1 200 €

➤ TOURISME, PATRIMOINE ET RANDONNEE :

Association / porteur de projet	Objet	Montant de la subvention
Les Amis du Fort du Mont Vaudois	Organisation de manifestations	1 750 €
	Subvention exceptionnelle pour l'achat d'un groupe électrogène	1 500 €
Histoire et patrimoine d'Héricourt	Organisation de manifestations	1 000 €
	Edition du cahier n°13	350 €
La marche Buissonnière	Organisation de formations	200 €

Pas d'observation.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'attribuer les subventions selon les détails ci-présents.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'attribuer une subvention de 100 € à l'ADIL 70 et de verser une subvention de fonctionnement de 9 000 € à Bourgogne Franche-Comté Energie pour l'année 2022.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association pour la promotion de l'artisanat et du commerce héricourtois (APACH),
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

◆ AVENANT A LA CONVENTION D'AIDE A L'IMMOBILIER AVEC LE DEPARTEMENT EN FAVEUR DES PROJETS D'HOTELS D'ENTREPRISES

Éric STEIB expose que dans le cadre des dispositions de la loi NOTRe, la CCPH a délégué au département de la Haute-Saône, la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise depuis 2017.

Cette convention permet ainsi au Département d'intervenir en cofinancement de l'aide communautaire pour accompagner des projets immobiliers structurants pour notre territoire.

Par délibération en date du 15 décembre 2022, le département a décidé de rendre éligible à ses aides à l'immobilier les projets d'hôtels d'entreprises portés par ACTION 70 dans le cadre de son plan stratégique adopté en 2021.

Il convient donc d'envisager un avenant à notre convention avec le Département dans le cadre du projet d'hôtel d'entreprises sur le site de la tuilerie à Héricourt.

L'avenant à la convention en matière de soutien aux hôtels d'entreprises portera sur les modalités d'interventions suivantes :

- Projets de construction ou réhabilitation d'une friche en vue d'un hôtel d'entreprises, initié par la CCPH avec apport à titre gratuit d'un terrain viabilisé et plateformé. Cet apport, qui servira de cofinancement, devra être complété par un concours financier de l'EPCI de 5% minimum,
- Intervention du Département à hauteur de 5% sur la base d'une surface de 600 à 1 200 m² avec un plafond de subvention de 60 000 € soit pour un projet à Héricourt de 1 000 m², une participation de 50 000 €.

À ce stade, ACTION 70 a retenu son prestataire pour la construction d'un parc d'hôtel d'entreprises sur l'ensemble du département. Le site d'Héricourt sera le premier à voir le jour avec un début des travaux prévu à l'automne 2023 et une livraison à l'automne 2024. La proposition retenue par Action 70 porte sur la création de 10 cellules de 100 m² (70 m² d'atelier et 30 m² en mezzanine).

Éric STEIB ajoute que la décision qui a été prise, à savoir une emprise de 70 m² au sol pour 30 m² en mezzanine, n'aurait pas été le cas il y a quelques années. Cela permet de réduire l'artificialisation des sols.

Fernand BURKHALTER expose que le montant pour la construction d'un parc d'hôtel d'entreprises n'est pas fixé, il se situe pour l'heure aux alentours de 110 000 à 200 000 €. Ce montant reste à négocier avec ACTION 70.

Les coûts de construction restent encore à affiner et déterminerons la hauteur de la participation de la CCPH. Le projet quand il sera avancé en phase étude sera présenté au conseil communautaire et le plan de financement fera l'objet d'une délibération future pour acter de notre participation. Des crédits ont été inscrits au budget 2023 au titre d'une avance.

Jean-Jacques SOMBTHAY ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** :

- De valider le principe d'un avenant à la convention de délégation d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise avec le Département afin de rendre éligibles les projets d'hôtels d'entreprises,
- D'autoriser le Président à signer ce document.

◆ RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MEDIATHEQUE : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Partageant l'objectif régional et national de transformation de nos territoires face aux enjeux énergétiques, *Luc BOULLEE* expose que la rénovation de la Médiathèque affiche une ambition alliant performance énergétique et amélioration de la fonctionnalité aussi bien pour les usagers que les salariés. Dans cette recherche d'exemplarité, le projet affiche l'ambition d'un gain énergétique d'environ 80 % de la consommation initiale du bâtiment, et s'appuie sur un partenariat avec :

- l'Etat dans le cadre du concours particulier pour les bibliothèques : la DGD (DRAC) et le fonds vert (Préfecture de Haute-Saône)
- la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du dispositif EFFILOGIS

- l'Europe dans le cadre d'un appel à projets « Bâtiments démonstrateurs économes en énergie »
- le Conseil Départemental de la Haute-Saône, à travers sa politique en faveur des médiathèques
- le Conseil Départemental du Doubs, dans le cadre du Contrat PAC 25.

Le projet a été présenté en Conseil Communautaire, et a donné lieu à l'adoption de l'APD lors de la séance du 22 novembre 2022. Les éléments ainsi communiqués ont permis de préciser l'aide globale de l'Etat d'un montant fixé à 775 000 €, représentant 50 % du montant total des dépenses HT. L'assiette éligible (études et travaux sur les montants HT) au titre du concours particulier pour les bibliothèques (DGD) est estimée à 888 238€, une subvention à hauteur de 50 %, soit 444 119 € sera versée sur un ou plusieurs exercices. Le fonds vert viendra compléter cette enveloppe à hauteur de 330 881 €.

Les dossiers sont en cours d'instruction au titre d'EFFILOGIS pour la Région avec un avis favorable du comité technique. Le dossier FEDER est déposé mais sera instruit après notification de toutes les subventions.

Le Plan de financement modifié est le suivant :

DEPENSES (en € - HT)		RECETTES			Taux
Maîtrise d'œuvre, travaux, et équipement	1 550 000 €	Région BFC	EFFILOGIS	219 603,35 €	14%
		Etat	DGD	444 119 €	29%
			Fonds vert	330 881 €	21%
		FEDER	-	202 120 €	13%
		Département 70	-	15 000 €	1%
		Département 25	-	10 000 €	1%
		CCPH	-	328 276,65 €	21%
TOTAL	1 550 000 €			1 550 000 €	

Le calendrier prévisionnel prévoit un démarrage des travaux à l'automne 2023. Le service de la médiathèque sera maintenu de manière délocalisée selon des modalités en cours de définition.

Fernand BURKHALTER expose que ce dossier a été monté relativement rapidement car la décision de rénover le bâtiment sur le plan énergétique est récente. Il confie que ce dossier fonctionne mieux qu'espéré. Il espère également obtenir la subvention du FEDER.

Luc BOULLEE ajoute que la Médiathèque est un bâtiment pilote pour la DRAC, ils ont pour projet la rénovation de plusieurs médiathèques par la suite.

Michel CLAUDEL suppose que le positionnement de la Médiathèque au DIA induit que les travaux pour le futur siège de la CCPH n'avanceront pas cette année.

Luc BOULLEE indique qu'une 1^{ère} réunion du comité stratégique a eu lieu la semaine passée. Il s'avère que la CCPH n'est pas prête pour le commencement des travaux d'ici à ce que les travaux énergétiques de la

Médiathèque soient achevés. La CCPH va tout d'abord effectuer les études nécessaires, et élaborer les plans du futur siècle. Les travaux pour cette opération ne débuteront pas avant l'automne 2024.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- DECIDE de modifier le Plan de financement prévisionnel,
- AUTORISE le Président à solliciter les financements auprès des différents partenaires,
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

◆ SAGE ALLAN : SIGNATURE DU CONTRAT DE BASSIN

Le Président expose que le contrat de bassin est un accord technique et financier entre partenaires locaux pour une gestion des milieux aquatiques. Il repose sur la mise en place d'un programme d'actions à l'échelle du bassin versant, défini en fonction des enjeux et des objectifs de réduction des pressions sur la ressource en eau et les milieux aquatiques. Il s'agit d'un programme d'actions volontaire et concerté avec engagement financier contractuel. Le contrat de bassin Allan constitue ainsi une déclinaison opérationnelle du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Allan, approuvé en janvier 2019. Son élaboration s'est déroulée sous la supervision de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE, à laquelle siège la Communauté de communes du Pays d'Héricourt.

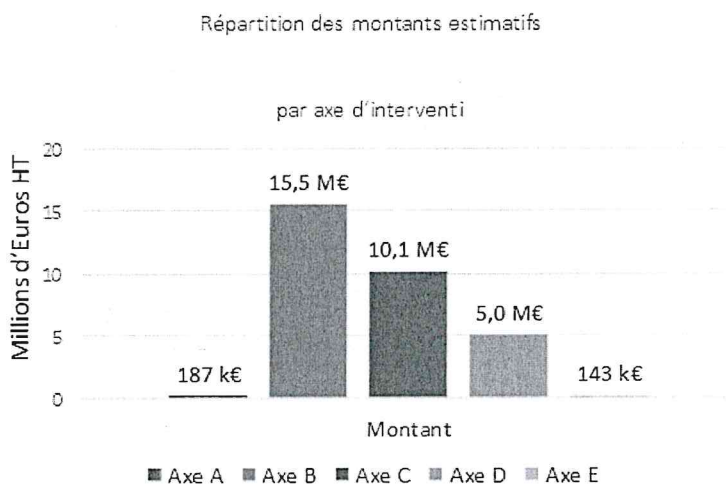
Afin de garantir des conditions de financement de l'Agence de l'eau stable sur toute la durée du contrat, l'exécution de celui-ci doit donc s'inscrire sur la durée du 11^e programme. Son exécution est donc prévue sur la période 2022-2024. Ainsi, les actions inscrites à ce contrat sont soit des opérations déjà envisagées par les maîtres d'ouvrage ou suffisamment peu complexes pour que leur réalisation soit possible dans la durée du contrat, soit des actions d'amélioration de la connaissance qui serviront à planifier de nouvelles opérations à l'issue du contrat, sous la forme d'un avenant ou d'un second contrat. Le programme du contrat a été validé par la CLE le 13 septembre 2022, et a été déposé pour examen en commission des aides de l'Agence de l'eau le 15 décembre 2022.

Le contrat porte sur le périmètre du bassin de l'Allan, circonscrit au périmètre du SAGE, qui s'étend sur 871 km² et concerne 158 communes sur 3 départements (Doubs, Haute Saône et Territoire de Belfort). Il se décline en 4 axes d'intervention et 6 sous-objectifs :

- Axe A : Organiser la gouvernance de l'eau à une échelle pertinente
- Axe B : Améliorer la disponibilité de la ressource pour les milieux et les usages
 - o Objectif B.1 : Rehausser le niveau des nappes par la restauration des milieux et l'évolution de l'usage
 - o Objectif B.2 : Etablir une stratégie globale de sécurisation de l'AEP en s'appuyant sur 3 axes (quantitatif, qualitatif, conjoncturel)
- Axe C : Réduire les pollutions toxiques et diffuses

- Objectif C.1 : Encadrer et réduire les impacts des activités sources de pollutions en commençant par les secteurs les plus sensibles
- Objectif C.2 : Améliorer la connaissance des pollutions et la capacité des milieux récepteurs
- Axe D : Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides
 - Objectif D.1 Restaurer la morphologie et la continuité écologique sur les secteurs prioritaires du SAGE
 - Objectif D.2 : Définir et mettre en œuvre une stratégie d'intervention en faveur des milieux humides
- Axe E : Sensibiliser les élus et le grand public aux enjeux de l'eau du territoire

Le montant total prévisionnel du programme d'actions est de 31,0 millions d'euros, sur 3 ans, répartis de la sorte :



Ces actions bénéficient de subventions par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, ainsi que d'autres partenaires financiers (Département du Doubs, Région Bourgogne Franche-Comté...).

Le détail du programme d'actions est présenté en annexe du présent rapport et ne comprend pas d'opérations pour lesquelles la CCPH est identifiée comme maître d'ouvrage.

À titre indicatif le volume de 31 M € se répartit à hauteur de 11 811 006 € HT pour PMA, 10 243 183 € HT pour le Grand Belfort, 4 304 524 € HT pour le Sud Territoire et 3 111 249 € HT pour les Vosges du Sud. (Détail en annexe).

Le programme d'actions comprend également des actions dont la portée couvre l'ensemble du bassin versant. Un portage de ces actions par la structure d'animation du SAGE et du contrat de bassin (à savoir l'EPTB Saône et Doubs) est proposé. C'est le cas notamment des actions relevant du plan de communication (axe E).

Les opérations concernées sont listées dans le tableau ci-dessous :

FA	Opération	Intitulé de l'action	Montant prévisionnel € HT pour la période 2022-2024	Autofinancement prévisionnel après déduction des subventions attendues
A1-1	A1-1-1 A1-1-2	Animation du SAGE et du contrat de bassin	143 750 € HT	71 875 € HT
A1-2	A1-2-1	Etude de gouvernance pour le portage des démarches de coordination et l'organisation des maîtrises d'ouvrage du grand cycle de l'eau	42 917 € HT	17 854 € HT
B2-2	B2-2-1 B2-2-1	Préservation des ressources en déficit ou en fragilité quantitative	150 000 € HT	45 000 € HT
B2-11	B2-11-1	Mobilisation de ressources alternatives à l'eau potable : anciens captages	- € HT (animation)	- € HT (animation)
C1-1	C1-1-1	Délimitation des zones de sauvegarde des ressources stratégiques	83 333 € HT	25 000 € HT
C1-7	C1-7-1 C1-7-2	Réduction des pollutions des activités artisanales	16 667 € HT	8 334 € HT
D2-1	D2-1-2	Stratégie de protection des milieux humides	41 667 € HT	12 500 € HT
E1-1	E1-1-1 à E1-1-3	Plan de communication : conforter le rôle de la CLE	10 000 € HT	3 000 € HT
E1-2	E1-2-1 à E1-2-4	Plan de communication : implémenter une culture du risque	10 500 € HT	3 150 € HT
E1-3	E1-3-1 à E1-3-07, E1-3-9, E1-3-10	Plan de communication : Faire le lien entre la ressource et le milieu	82 750 € HT	5 325 € HT
E1-4	E1-4-1	Plan de communication : Accompagner vers un changement durable des pratiques	10 000 € HT	3 000 € HT
E1-5	E1-5-1 à E1-5-3	Plan de communication : Mettre l'eau au cœur de l'aménagement	23 000 € HT	6 900 € HT
TOTAL			614 584 € HT	201 938 € HT

Ces actions ne faisant pas partie des missions confiées à l'EPTB Saône et Doubs par ses adhérents dans le cadre de ses missions statutaires, la part d'autofinancement devra être prise en charge par les EPCI du bassin, sur le même principe que le portage de l'animation du SAGE et du contrat de bassin (délibération n°026/2022). Des conventions techniques et financières définiront les modalités précises et la clé de répartition des contributions des EPCI au cas par cas.

Pour la CCPH la participation à ces actions communes s'élève à 10 097 € sachant que ce montant intègre déjà les frais votés en assemblée pour 1810 € pour l'étude de gouvernance du bassin et 2 300 € pour l'animation du SAGE.

EPCI	Population totale	% Population totale	Potentiel fiscal	% Potentiel fiscal	Moyenne des 2 critères	% retenu	Montant prévisionnel
CA Grand Belfort	105 338	40%	46 243 382 €	34%	37,1%	37%	74 717 €
CA Pays de Montbéliard Agglomération	92 144	35%	69 937 296 €	52%	43,4%	43%	86 833 €
CC des Vosges du Sud	15 698	6%	4 175 668 €	3%	4,5%	5%	10 097 €
CC du Pays d'Héricourt	20 135	8%	4 349 160 €	3%	5,4%	5%	10 097 €
CC du Sud Territoire	23 956	9%	8 168 996 €	6%	7,6%	8%	16 155 €
CC Rahin et Chérimont	7 686	3%	1 529 514 €	1%	2,0%	2%	4 039 €
Total général	264 957	100%	134 404 016 €	100%	100%	100%	201 938 €

Bien qu'elle reste solidaire de cette opération d'étude, *Fernand BURKHALTER* remarque que la CCPH n'a pas effectué beaucoup de propositions dans ce dossier car elle n'est pas prête et qu'elle n'a pas encore repris la compétence eau et assainissement. Il constate que ces opérations sont menées par les EPCI et que la CCPH ne s'est inscrite à aucune d'entre elles. Il suppose que la CCPH n'en avait peut-être pas. Il espère que rien n'a été oublié, car ce qui ne figure pas dans cette programmation ne se réalisera pas. Il ajoute qu'il y aura la proposition pour les recherches en eau bien qu'elle ait été lancée tardivement. Comme il n'en est pas fait mention dans cette programmation, il espère que l'agence suivra toutefois la CCPH. Il lui semble que 10 M d'€ sont prévus pour un bassin de stockage d'eau aux alentours de Montbéliard. Il précise que cela concerne également le Pays d'Héricourt et Belfort, lesquels sont directement impactés par les ressources de Montbéliard. Il souligne que grâce au concours de Véolia, la Ville de Montbéliard a des propositions et est dans la prospective quant à cette thématique. Il explique qu'après s'être raccordé à Montbéliard, il est essayé de rechercher des ressources propres. Après recherche, il en résulte qu'il y en a et qu'elles sont très importantes. Il confie ne pas désespérer de pouvoir livrer un jour prochain de l'eau à Montbéliard. Il estime qu'il faut être solidaire en matière d'eau devant la raréfaction des ressources. Il précise que l'Aire Urbaine a confié une étude à Atelia pour la sécurisation des ressources en eau.

André LOUIS expose que les actions concrètes ne sont pas très lisibles dans les documents. Il demande s'il y a à cet effet une présentation plus concrète.

Fernand BURKHALTER répond par l'affirmative.

Jean-Jacques SOMBSTHAY demande une clarification concernant la participation de la CCPH à hauteur de 10 097 € sur l'animation du contrat pour un total de 201 938,00 €. Il demande si la clé de répartition sera la même pour les travaux.

Fernand BURKHALTER répond par la négative et il précise qu'il convient à chacun d'effectuer ses travaux de façon autonome. Il réitère qu'il s'inquiète quant au fait que la CCPH n'a pas présenté beaucoup de dossiers. Il expose que lorsque ce SAGE a été constitué à Héricourt en 2010, la commune de Champagny en faisait partie. Il confie ne pas comprendre pourquoi la commune de Champagny n'y figure plus et que cela reste à éclaircir.

Sylvie DAVAL précise que Marie-Claire FAIVRE est représentante au titre du Département sur ce dossier.

Fernand BURKHALTER en déduit que la commune de Champagny est bien intégrée au SAGE ALLAN.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Michel CLAUDEL)

- VALIDE les objectifs du projet de contrat de bassin Allan 2022-2024 et le contenu du programme d'actions global,
- APPROUVE l'engagement de la CCPH dans cette démarche, au travers de la mise en œuvre des actions pour lesquelles elle est identifiée comme maître d'ouvrage et de la contribution financière aux opérations sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Saône et Doubs,
- AUTORISE le Président à signer le contrat de bassin Allan 2022-2024,
- DECIDE d'inscrire les crédits au budget 2023.

◆ HABITAT 2020 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Pascal BOULADE expose que la Communauté de Communes du pays d'Héricourt participe aux travaux des usagers pour la rénovation de leur habitat via la politique HABITAT 2020. 1 dossier « MA PRIMRENOV'SERENITE », est aujourd'hui présenté :

MA PRIMRENOV' SERENITE	
Propriétaire	FADLI YAZID
Adresse	23, FBG DE BELFORT 70400 HERICOURT
Type de travaux	ISOLATION EXTERIEURE POMPE A CHALEUR
Montant maximum de travaux subventionnables HT (<i>pour la CCPH</i>)	20 000 €
Montant total des travaux HT	28 875.35 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	23 370 €
Montant subvention CCPH	500 €

Pas d'observation.

Ce sont 500 € de subventions que la CCPH accorde sur ce dossier.

Chantal GRISIER ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à procéder au paiement de la subvention pour le dossier ci-dessus présenté.

Départ de *Jean-Jacques SOMBSTHAY* à 20h04.

◆ **HABITAT 2020 : ORGANDIS 2 – PROLONGATION DU DELAI DE RESERVATION DE LA SUBVENTION COMMUNAUTAIRE**

Pascal BOULADE expose que par délibération n° 163/2014, la Communauté de Communes du pays d'Héricourt s'est engagée à participer à la construction de 14 logements (10 PLUS-Prêt Locatif à Usage Social- et 4 PLAI-Prêt Locatif Aidé d'Intégration) sur la commune d'Héricourt – résidence ORGANDIS 2.

Cependant, en raison des difficultés liées à la liquidation judiciaire du promoteur en charge du projet « SCI LA GRAND PRE » puis de l'abandon du chantier, le projet ne pourra être livré dans les temps.

IDEHA, porteur du projet, a donc sollicité une prorogation de deux ans du délai de livraison prévu en avril 2024. Il est à noter qu'un délai de deux ans avait déjà été accordé à IDEHA en 2022 par le Département. IDEHA a saisi à nouveau le Département et l'Etat pour obtenir un délai supplémentaire.

Pour information la CCPH a déjà procédé à un premier acompte de 50 %, soit 21 000 € en 2017 sur demande de l'organisme.

S'agissant d'une opération structurante pour le Pays d'Héricourt, la CCPH souhaite émettre un avis favorable à la demande de prorogation d'IDEHA sous réserve d'un avis positif de l'Etat et du Département.

Fernand BURKHALTER ajoute que la CCPH souhaite émettre un avis favorable lequel n'est pas sous réserve d'un avis positif de l'Etat et du Département, mais cela étant pour appuyer la décision de l'Etat.

Chantal GRISIER ne prend pas part au vote.

Quentin HAFEKOST demande de quel immeuble il s'agit, et s'il est question de celui qui traîne.

Fernand BURKHALTER répond par la négative. Il rappelle que l'opérateur IDEHA avait confié une 1^{ère} opération à un groupe national, laquelle a été menée à bonne fin avec la construction d'un 1^{er} immeuble. Il regrette que la société chargée de la construction du 2nd immeuble ait fait faillite au milieu de l'opération. Il explique qu'il y a actuellement un contentieux en assurance, et il semblerait que l'opérateur IDEHA dispose de deux options, à savoir la consolidation de l'immeuble, ou la démolition et la reconstruction de l'immeuble. Il expose que vraisemblablement la suite donnée à ce dossier s'orienterait vers la 2nde option.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions : Sylvie DAVAL, Ouari BELAOUNI, Maryse PORTAZ, Quentin HAFEKOST, Hugues VILLANI & Gilles LAZAR) **EMET** un avis favorable à la demande d'IDEHA.

Fernand BURKHALTER félicite les membres de l'opposition lesquels s'abstiennent de voter ce rapport en faveur du logement social.

Quentin HAFEKOST expose qu'il y a eu des retards de chantier et qu'il y aura nécessairement des pénalités de retard. C'est pourquoi ses colistiers et lui-même s'abstiennent de voter ce rapport, et non pas par rejet du logement social.

Fernand BURKHALTER fait remarquer que si la CCPH n'approuve pas ce rapport, le bâtiment sera démoli et l'affaire sera terminée, bien qu'il s'agisse de logements sociaux.

◆ **ACTES NOTARIES : REVERSEMENT DU MONTANT TROP PAYE AU TITRE DE LA PUBLICITE**

André-Marie DEPOUTOT expose que dans le cadre des dernières acquisitions et régularisations foncières de la CCPH, les frais d'acte facturés par l'office notarial d'Héricourt ont été surévalués dans l'attente des montants exacts de publicité foncière.

Ces dossiers sont aujourd'hui régularisés et font l'objet d'un remboursement de la part du notaire pour un montant de 45.00 €.

Pas d'observation.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'accepter ce remboursement constitué d'un chèque de 45.00 €.

◆ **RESSOURCES HUMAINES : CREATIONS ET TRANSFORMATIONS DE POSTES**

Le Président expose qu'il convient de transformer 3 postes afin d'être en adéquation avec les grades des nouveaux agents recrutés.

Nombre de postes à supprimer	Grade	Nombre de postes à créer	Grade	Date d'effet	Service
1	Ingénieur Territorial	1	Technicien principal 1 ^{ère} classe à temps complet	01/05/2023	Informatique
1	Professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet	1	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à 11/20 ^{ème} heures par semaine	01/05/2023	Ecole de musique Spécialité Trombone
1	Animateur à temps complet	1	Educateur des APS à temps complet	01/05/2023	Bassin d'apprentissage

Il convient également de créer 6 postes de renfort d'activité à temps non complet (amplitude horaire variable de 6 heures à 25 heures) dans les grades de catégorie C relevant de l'échelle C1 de toutes les filières au 1^{er} échelon. Cela doit permettre de répondre à des besoins ponctuels de tous les services de la CCPH.

Pas d'observation.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions : Sylvie DAVAL, Ouari BELAOUNI, Maryse PORTAZ, Quentin HAFEKOST, Hugues VILLANI & Gilles LAZAR) DECIDE d'approuver les transformations de postes identifiées ci-dessus et la création de 6 postes pour renfort d'activités.

◆ AMORTISSEMENT DE BENNES

Jean VALLEY expose de faire correspondre la durée de vie de nos bennes à l'amortissement comptable, il convient d'ajouter une année à l'amortissement des bennes soit de 7 à 8 ans qui est la durée maximale pour ce type d'équipement. La prochaine benne sera concernée par cette nouvelle durée.

À titre indicatif, le châssis est en cours d'immatriculation. Reste l'adaptation du caisson prévue pour cet été.

Jean VALLEY précise que cet amortissement permet de minorer le transfert qui vient du fonctionnement.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés DECIDE de modifier la durée d'amortissement des bennes à ordures ménagères de 7 à 8 ans.

◆ INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN MATIERE DE MARCHE ET DE RESSOURCES HUMAINES DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DEPUIS LE DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conformément à la délibération n°102/2020, le Président doit informer le Conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

☉ Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT

☉ Marchés publics : en € HT :

23/02/23	M086/2023	WAGNER	Fournitures	Aménagement mobilier service technique	90003 BELFORT	5 177,14 € HT
01/03/23	M095/2023	DELPLANQUE	Services	Actualisation de l'analyse de la capacité de densification et de mutation des espaces bâtis, de la conso d'espaces et des scénarios de dvpt et du PADD	70400 HERICOURT	10 860,00 € HT
15/03/23	M124/2023	FAUNE FLORE & ENVIRONNEMENT	Services	Réalisation d'un diagnostic écologique allégé dans le cadre d'un projet de voie verte	39290 ARCHELANGE	4 950,00 € HT
29/03/23	M152/2023	F&SI	Fournitures	Matériel et prestations informatiques	70400 HERICOURT	10 816,17 € HT
31/03/23	M154/2023	S-PACE-R	Service	SAV aire de jeux Cadet Rousselle	70000 VAIVRE ET MONTOILLE	4 207,27 € HT

03/04/23	M158/2023	WEKA	Fournitures	Abonnements ressources documentaires	93200 SAINT DENIS	4 704,63 € HT
03/04/23	M159/2023	DIG TRACKS	Travaux	Commande complémentaire au devis initial	69130 ECULLY	19 450,00 € HT
03/04/23	M160/2023	NOUVELLE CARRIERE ARCEY	Services	Livraison GNT 0/80	25750 ARCEY	8 369,00 € HT

- ⊗ Contrat de location : NEANT
- ⊗ Contrat d'assurance : NEANT
- ⊗ Régies comptables : NEANT
- ⊗ Dons et legs : NEANT
- ⊗ Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : NEANT
- ⊗ Nouvelles actions en justice : NEANT
- ⊗ Conventions de formation du personnel : NEANT
- ⊗ Contrats de travail à durée déterminée réalisés :

Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de bénéficiaires
PERISCOLAIRE			
Remplacement	1	8h	1
Renfort activité	1	10,42 h	1
Renfort saisonnier	1	25 h	1
CUISINE CENTRALE			
Vacance d'emploi	1	25h	1
MEDIATHEQUE			
Remplacement	1	17,5 h	1
CRECHE			
Remplacement	1	35 h	3
Remplacement	1	20 h	1
TECHNIQUE			
Remplacement	1	20h	1
FINANCES			
Remplacement	1	35h	1

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

La séance est levée à 20h10.

Héricourt, le 14 avril 2023,

Le Président,

Fernand BURKHALTER

